

ABONNEMENT

SAUMUR	
En 1 ^{er} trimestre	18 fr.
En 6 mois	30
En 1 ^{er} an	50
POSTE	
En 1 ^{er} trimestre	20 fr.
En 6 mois	35
En 1 ^{er} an	60

ou s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 31 AOUT

UNE ANARCHIE

Il n'y a pas que l'anarchie populaire, l'anarchie parlementaire et l'anarchie ministérielle ; il y a aussi l'anarchie administrative, fille légitime de l'anarchie ministérielle, laquelle a pour mère l'anarchie parlementaire.

Ils sont rares les ministères qui, depuis 1878, ont duré douze mois.

En revanche, il y en a beaucoup trop qui n'ont vécu que quelques semaines, sans compter les remaniements, les replâtrages, les chassés-croisés de portefeuilles.

Dans ces conditions on comprendra sans peine que les préfets, sous-préfets et autres fonctionnaires ne sachent pas très exactement quelle ligne de conduite ils doivent suivre. Car les ministres se suivent et ne se ressemblent guère.

Qu'est-il résulté de ces bouleversements fréquents dans le personnel gouvernemental ?

Il en est résulté que, à défaut d'une direction régulière venant d'en haut, des comités dirigeants se sont constitués dans chaque département, dans chaque circonscription, formés de toutes les ambitions locales.

Et ce sont ces comités, sans liaison entre eux, qui, en dehors des ministres, commandent au préfet, au sous-préfet et à tous les fonctionnaires en général.

Dans certains départements, tel député était et est encore le maître absolu de toute l'administration, de concert avec son comité électoral.

C'est aussi, par exemple, que dans le Var M. Clémenceau et ses partisans tenaient tout dans leur main, et le pli était si bien pris que toute l'administration du département a donné pour la commandité de Cornélius Herz.

Et dans les deux tiers de la France c'est la même chose.

Les circulaires et les instructions ministérielles, envoyées par un gouvernement tout neuf et qui ne paraît jamais durable, restent lettre morte.

C'est que les ministres passent, tandis que les comités restent.

Peut-être le ministère Dupuy parviendra-t-il à gouverner, si la nouvelle Chambre lui prête vie. Mais, en attendant, les élections se sont faites au milieu de la plus étonnante anarchie administrative, voilà ce qui a été constaté dans à peu près toutes les circonscriptions.

Et voilà comment le mot de M. Dupuy : « Nous présiderons aux élections » était plus juste qu'il ne le soupçonnait.

Son ministère a bien présidé aux élections, en effet, mais il ne les a pas faites.

Elles ont été faites par ces coteries locales détestables des comités qui sont la dernière expression de l'anarchie électorale.

INFORMATIONS

L'ESCADRE RUSSE. — Le mouvement d'organisation pour une réception de l'escadre russe à Toulon se poursuit activement.

LES DUELS. — Il y a eu échange de témoins entre M. Drumont, de la *Libre Parole*, et M. Camille Dreyfus, de la *Nation*, à la suite d'articles parus dans ces deux journaux.

M. Ephrussi a envoyé des témoins à M. Drumont.

Une rencontre au pistolet a eu lieu hier entre M. Laffon, chef de la publicité de la maison Rotschild, et M. de Boisandré, rédacteur de la *Libre Parole*. La balle de M. de Boisandré a traversé les vêtements de M. Laffon, sans le blesser.

LA QUESTION MONÉTAIRE FRANCO-ITALIENNE. — Des négociations ont été engagées entre Paris

et Rome pour retirer de la circulation, en France, la monnaie divisionnaire italienne.

L'Italie nous en remboursera la valeur en or.

Comme on pouvait craindre que des difficultés ne fussent soulevées par les autres puissances signataires de l'Union Latine, une conférence va, sur la proposition de l'Italie, être convoquée dans quelques jours à laquelle sont invités tous les gouvernements intéressés. La France a déjà accepté le principe de la conférence. L'adhésion de la Belgique, de la Suisse et de la Grèce est attendue.

LES OUVRIERS ITALIENS. — A Nancy, les ouvriers se sont rendus hier aux chantiers, disant qu'ils ne travailleraient pas tant qu'un ouvrier italien serait employé. Ils se sont ensuite groupés sur la place Stanislas et ont envoyé une délégation au maire de Nancy.

LES TROUBLES D'ESPAGNE. — A Gijon (province d'Oviedo), des groupes ont tenté d'envahir l'Hôtel de Ville, réclamant la réinstallation du maire et des conseillers récemment suspendus.

La garde civile a dû disperser la foule, trois personnes ont été blessées. A la tête des manifestants se trouvait le chef du parti républicain fédéral.

On craint une crise ministérielle si M. Sagasta n'arrive pas à rétablir immédiatement le calme.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 30 août 1893.

Londres et Berlin arrivent en hausse et le début de la séance est très brillant. Ce mouvement se dessinant à la veille de la réponse des primes, fait prévoir une liquidation en hausse. Le 3 0/0 clôture en reprise à 99.25 ; le 4 1/2 de son côté s'avance à 104.10.

L'Italien monte de 84.42 à 85.15. Pour justifier cette hausse, on donne une série de nouvelles favorables qui demandent à être sérieusement contrôlées avant d'être rapportées.

— Merci.

— C'est lui qui fait celles de tous les condamnés.

— Tout à votre disposition, dit l'homme.

— Non, Merci bien.

Le gendarme n'insista plus, et notre malheureux ami retomba dans ses réflexions.

Quelques minutes se passèrent dans un silence lourd. Le bruit s'éteignit autour du monument.

Un gardien entra.

— Vous pouvez emmener le prisonnier, dit-il.

Un des gendarmes toucha l'épaule d'Edgar qui, trop absorbé, n'avait rien entendu.

— Allons, Monsieur.

Notre ami dressa la tête, semblant se demander ce qu'on lui voulait.

— Levez-vous ! dit le porte-buffletterie.

Edgar obéit.

Les gendarmes se placèrent de chaque côté de lui et tous les trois sortirent de la petite pièce, traversèrent les couloirs aux larges dalles de pierre, les couloirs silencieux sur lesquels leurs pas résonnaient et ils se trouvèrent bientôt dans la petite cour du fort du Hâ.

L'Extérieure, par l'effet des rachats des vendeurs, s'avance à 62 3/32.

Les Sociétés de crédit sont stationnaires.

La Banque de France fait 4,115.

Le Crédit Foncier s'est traité de 965 à 963.75.

Le courant de demandes des obligations foncières et communales à lots ne se ralentit pas.

Le Comptoir National d'Escompte est tenu à 483.50.

Le Crédit Lyonnais se maintient à 775 et la Société Générale à 467.50.

On négocie l'action des Immeubles de France à 495.

La saison d'hiver est appelée à favoriser les affaires commerciales de la société du Patin-Caoutchouc fer. Jusqu'ici le Patin seul a été livré au public. Le Talon caoutchouc fer, actuellement en fabrication, complète l'utilité des produits de la société. Ceux qui désirent acquérir des titres appelés à hausser rapidement, feront bien de ne pas trop attendre. Les actions conviennent aux placements sérieux ; les Parts de fondateurs demandées à 76.25, permettent aux petits capitaux de profiter de cette affaire exceptionnelle.

L'obligation des Chemins de fer de l'Equateur se tient à 165.

L'obligation des Chemins Economiques se présente à 422.

NOUVELLES MILITAIRES

A SAINT-CYR

Les numéros 1 et 2 des élèves de première année de l'Ecole de Saint-Cyr appartiennent à la section de cavalerie ; ce sont : 1. M. de Vaulgrenant, 2. M. Varroquier.

On sait que parmi les dix premiers du classement des élèves de deuxième année promus sous-lieutenants, le numéro 2 seul revient à la cavalerie : M. Schérer.

L'élève Duruy, qui a actuellement le numéro 6, était entré le premier à l'Ecole.

UN NOUVEAU RÉGIMENT DE SPAHIS

Les ministres de la guerre et de la marine viennent de rendre un décret portant création d'un nouveau régiment de spahis soudanais.

99 Feuilleton de l'Écho Saumurois

Le Drame des Chartrons

Par JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE. — Le Procès (Suite)

Le malheureux était profondément découragé. Le peu d'espoir qu'il avait eu, qui avait miroité devant ses yeux pendant que son grand-père parlait, le peu de joie qu'il en avait ressentie et qui avait, pour un moment, fait le jour dans son âme, tout cela était désormais éteint. La nuit s'était faite de nouveau. Il était retombé en pleines ténèbres.

Et Ariane !... Il n'osait plus y penser, prononcer son nom, même à voix basse... Ariane était perdue pour lui. Ariane était à cet homme, à ce misérable qu'il soupçonnait !... Était-ce possible ? Et le ciel ne s'écroulerait-il pas avant ? Ariane si belle, si pure, dont il voyait les grands yeux étinceler auprès de lui ; Ariane, dont les traits ne lui apparaissaient plus que dans une sorte de vision surnaturelle, dont la physionomie était devenue dans son souvenir toute confuse, comme estompée, —

ce qui lui donnait quelque chose de divin et de céleste.

Elle n'était pas dans la salle. Il l'avait cherchée du regard. Son père non plus. Ils n'avaient pas voulu le voir sur le banc d'infamie... Peut-être l'avaient-ils répudié... Peut-être le croyaient-ils coupable. Il devait l'être, puisqu'il ne parvenait pas à se justifier. Ariane avait protesté sur le premier moment, quand elle avait été surprise par la nouvelle... Mais depuis ?... Il n'avait pas eu de ses nouvelles... Il ne savait rien d'elle... Et c'est surtout cela qui le consternait, qui le tuait.

Il s'était laissé tomber sur un siège, en proie à toutes ces pensées pénibles, et les gendarmes qui le gardaient, le voyant ainsi absorbé, n'osaient pas lui parler.

Ils avaient pour lui, en effet, de la déférence et même de la sympathie.

Au dehors, on entendait le bourdonnement confus de la foule qui se dispersait et qui battait les murs gris du palais.

Un des gardiens pourtant, croyant distraire le prisonnier, l'arracha à sa prostration et lui demanda s'il voulait fumer une cigarette.

— Je vous remercie, dit Edgar.

— Mon camarade vous la roulera.

Il n'y avait plus là que quelques personnes restées par faveur sans doute, et qui attendaient le passage du prisonnier.

Edgar parut. Il faisait tout à fait nuit, et il était impossible de distinguer ses traits.

Néanmoins, quand on le vit déboucher de la porte du monument, entre ses deux acolytes, tout le monde se précipita.

Comme il n'y avait plus d'agents dans la cour, le petit groupe fut en un clin d'œil entouré, bousculé presque, et dans cette bousculade Edgar sentit une main toucher la sienne... et cette main lui glisser un petit papier soigneusement plié.

Il eut un mouvement de surprise et de joie, chercha à voir le visage du messenger mystérieux, mais à ce moment même les gendarmes repoussaient les curieux et l'entraînèrent vivement...

Il n'eut le temps de rien distinguer, mais il tint le petit billet serré précieusement sous ses doigts.

Un espoir lui était venu. Si c'était d'Ariane ? Si c'était ?... Il n'osait y penser. Il avait hâte d'être seul dans sa cellule. Et il était rentré dans la prison à pas rapides.

Les gendarmes avaient peine à le suivre.

Les manœuvres de cavalerie en Touraine

On sait que des manœuvres de cavalerie vont avoir lieu, du 11 au 14 septembre, dans les environs de Bléré.

Ces divisions seront commandées par les généraux Grandin et Duhesme. Elles comprendront le 13^e dragons, de Joigny, et le 3^e cuirassiers, de Tours.

Les thèmes des manœuvres ne seront donnés aux intéressés que sur le terrain même.

Nous en avons fixé déjà les grandes lignes ; voici, à ce sujet, des détails complémentaires.

La division Duhesme se portera le 11 vers le nord, par Bléré, Amboise, où elle traversera la Loire ; Autrèche, Damemarie, dans la direction d'Herbaull.

La division Grandin se portera sur Chisseaux et Montrichard, vers Pontlevoy.

Là, elle aura pour mission de franchir la Loire, opération pour laquelle elle disposera des ponts d'Onzain et de Blois. Ce sera l'affaire de la journée du 12 septembre, dans laquelle des actions intéressantes de cavalerie sont probables entre Blois et Selommes.

Le 13, la division Grandin, supposée victorieuse, poursuivra la division Duhesme au-delà de la forêt de Marchenoir, dans la direction de Patay.

Le 14, les rôles seront intervertis et la division Duhesme reprendra l'offensive.

A la sieste de cette journée, on occupera les cantonnements sur le Loir et sur l'Aigre prévus pour la dislocation.

Il est probable qu'une revue sera passée sur le terrain, après la manœuvre, par le général d'Espuilles.

Après une journée de repos, le 15, les régiments repartiront le 16 pour leurs garnisons respectives.

Pendant cette période des manœuvres extérieures, les divers services seront plus difficiles à assurer à cause de la rapidité, de l'incertitude des opérations et de la pénurie des ressources locales en fourrages.

Pour y remédier dans une certaine mesure, il a été prescrit que les régiments emmèneraient quatre fourgons à vivres en sus des chiffres réglementaires.

Ils pourront ainsi avoir toujours une réserve de deux jours d'avoine, suffisante pour parer à l'imprévu, puisque, en définitive, les cantonnements du 14 sont connus et que ceux des 11, 12 et 13 ne sont pas déterminés.

L'intendance aura d'ailleurs des réserves de fourrages à Blois et à Vendôme et pourra, grâce au grand nombre de voies ferrées de la région, satisfaire en temps utile aux besoins.

Pendant cette période des manœuvres, les malades seront évacués sur Blois et sur Vendôme.

Ces divisions ont été pourvues des services administratifs dans les conditions réglemen-

taires. Les fonctions de sous-intendant sont attribuées, dans la division Grandin, à M. de Bougrenet de la Tochaye, sous-intendant de 2^e classe à Tours ; dans la division Duhesme, à M. Defait, sous-intendant de 3^e classe à Saumur. Le personnel subalterne mis à leur disposition a été prélevé sur les 5^e et 9^e régiments.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 31 AOÛT

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h		+ 19°
Ce matin, à 8 h.		+ 19°
Midi,	753 ^{m/m}	+ 26°
Hausse	» ^{m/m}	
Baisse	4 ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 14°

RECTIFICATION

M. Desgenais n'est pas toujours exact dans ce qu'il avance un peu à la légère.

C'est ainsi que nous lisons dans son article de tête d'hier :

Sous l'Empire, les républicains de Saumur et de tout l'arrondissement ne prenaient part à aucune élection. Ils protestaient ainsi noblement et dignement contre un régime qui faussait le suffrage universel.

Voyous, M. Desgenais, vos souvenirs vous trompent évidemment. Vous ne pouvez cependant ignorer qu'en 1869, sous l'Empire, M. Allain-Targé s'est présenté aux élections législatives et que votre journal l'a combattu, et pas dans les prix doux, même.

La première veste que M. Allain-Targé est venu chercher à Saumur, c'est vous qui l'avez taillée et cousue.

Souvenez-vous en, souvenez-vous en !

Votre parti n'avait pas le temps, dites-vous, de s'organiser pour le scrutin de ballottage ?

Mais il n'en a pas fallu autant à M. le docteur Lionet, qui, en moins de huit jours, a recueilli 8,500 voix, alors que votre candidat de prédilection, annoncé et prôné quatre mois à l'avance, après une campagne électorale menée vigoureusement et avec l'appui des fonctionnaires, n'a pu arriver à 8,000 voix.

Si l'on considère que les conservateurs ont perdu dans le département environ 20 0/0 depuis le scrutin de 1889, c'est donc plus de trois mille voix qui se sont écartées avec horreur du candidat radical et qui n'y retourneront jamais. J. D.

Le clergé et l'élection du 20 août

Sous ce titre, nous lisons dans le *Courrier de Saumur* :

Au cours de la réunion de samedi à l'hôtel de ville, un citoyen parlant des moyens déloyaux employés par la réac-

tion et principalement par le clergé pour combattre l'élection de M. Allain-Targé, citait entre autres choses l'exploitation de l'affaire du Panama, et à l'appui de ses dires il racontait l'anecdote suivante :

C'était au moment des tournées électorales du candidat républicain dans le canton de Doué ou de Vihiers, nous ne savons au juste. M. Allain-Targé faisait une conférence dans une localité devant un auditoire où se trouvaient trois prêtres.

Parlant des lois scolaires et de l'enseignement religieux, le candidat expliquait que si on avait enlevé cet enseignement à l'instituteur c'était pour le laisser aux seules personnes désignées pour le donner, aux prêtres. Et se tournant vers les trois ecclésiastiques qui l'écoutaient, il leur demanda courtoisement s'ils avaient quelques observations à présenter sur ce sujet.

Ces messieurs répondirent qu'ils n'avaient pas jusqu'alors envisagé la question à ce point de vue, que présentée ainsi ils n'avaient rien à objecter. Puis l'un d'eux tirant à l'écart le conférencier :

— Seulement vous avez eu tort de n'avoir pas empêché le Panama, puisque, étant ministre, vous prévoyiez la catastrophe.

Ainsi voilà tout ce que ce prêtre trouvait à répondre à M. Allain-Targé. Ne pouvant l'accuser d'avoir profité du Panama pour s'enrichir, il lui faisait reproche de n'avoir pas empêché, en 1885, l'émission des valeurs à lots qui n'a été votée qu'en 1888 et il absolvait, bien entendu, les droitiers qui avaient voté comme un seul homme cette émission.

Ceci prouve d'abord que ces ecclésiastiques, qui ont écouté votre candidat sans l'interrompre, sont des gens plus tolérants que vos amis, qui organisaient des chahuts pour troubler les conférences de leurs adversaires, ce qui leur a même valu, à Vihiers, une correction parfaitement méritée.

La réflexion de cet ecclésiastique est fort juste et se présente à l'esprit de toute personne n'ignorant pas que M. Allain-Targé était au courant des tripotages qui se préparaient dans le Panama.

Le *Courrier* aurait bien dû nous donner la réponse que M. Allain-Targé a faite au coup droit qu'on lui portait. C'est cela surtout qui serait intéressant.

La droite a voté l'émission de 1888, parce que l'on a fait appel à son patriotisme pour soi-disant terminer l'œuvre du GRAND FRANÇAIS. Si M. Allain-Targé, qui savait que le GRAND FRANÇAIS payait ses porte-paroles, avait eu l'idée loyale d'en avertir ses collègues de la droite, il aurait aujourd'hui le droit de leur reprocher leur vote ; mais son silence coupable ne lui permet pas de suspecter la loyauté et la bonne foi de ceux qu'il n'a pas avertis.

Si vous refusez d'éclairer un visiteur, le soir, dans votre escalier, et qu'il se casse la jambe, vous avez mauvaise grâce à le traiter de maladroit.

Je voudrais bien savoir ce que ferait M. Allain-Targé, si, le soir, son garde lui disait en rentrant : « A propos, j'ai vu toute la journée des chasseurs qui ravageaient les terres de Monsieur et tuaient ses perdreaux ; mais, comme il faisait très chaud, je suis allé à l'auberge me désaltérer. Quand j'ai eu fini, ils étaient partis ».

Il est probable que M. Allain-Targé enverrait promener son garde, comme les électeurs ont conservé ses chers loisirs au candidat mal inspiré. J. D.

Qu'on n'oublie pas que de 1885 à 1888, c'est-à-dire pendant trois années, M. Allain-

Targé, député alors, qui avait été l'objet d'une tentative de chantage de la part de M. de Lesseps, a assisté impassible et silencieux à toutes les discussions, à tous les votes, et n'a parlé qu'après la catastrophe ; qu'un mot de lui faisait échouer l'émission des valeurs à lots, en 1888, qui a enlevé encore plusieurs centaines de millions à l'épargne. J. D.

Incident clos

Nous recevons encore plusieurs communications au sujet du différend survenu entre M. Chicoteau et le Comité ouvrier.

Nos colonnes seront toujours ouvertes aux questions ouvrières, mais nous ne pouvons nous étendre plus longtemps sur une question personnelle. Nous avons impartialement inséré les réclamations de part et d'autre et nous déclarons l'incident clos.

Manœuvres d'automne en 1893

Des manœuvres de brigade doivent avoir lieu en Maine-et-Loire au mois de septembre dans les cantons de Doué-la-Fontaine, Montreuil-Bellay et Vihiers.

Les troupes qui y prendront part devront être considérées comme en manœuvres, depuis le jour de leur départ jusqu'à leur rentrée dans les garnisons ; elles pourront, par suite, user du droit de réquisition dans toutes les localités où elles séjourneront, soit pendant les routes, soit pendant la période proprement dite des manœuvres.

L'arrêté pris à cet effet par M. le ministre de la guerre, conformément à l'article 1^{er} de la loi du 3 juillet 1877 et à l'article 2 du décret du 2 août de la même année, sera affiché dans toutes ces communes, par les soins de l'autorité militaire.

Voici la liste des localités où séjourneront les troupes pendant leurs mouvements d'aller et de retour, ainsi que la liste des cantons compris dans les zones de manœuvres, et dont les communes pourront être soumises au droit de réquisition.

Cantons : Doué-la-Fontaine. — Montreuil-Bellay. — Vihiers.

Communes : Angers, Beaufort, Breil, Brissac, Candé, Chalonnes-sur-Loire, Chemillé, Cholet, Corné, Durtal, Freigné, Fontaine-Milon, Gennes, Le Lion-d'Angers, Liré, Longué, Maulévrier, Mouliherne, Noyant, Nueil, Quincé, Segré, Saint-Georges-sur-Loire.

La classe 1872

Au mois d'avril a eu lieu une revue d'appel de la classe 1872, à laquelle un grand nombre d'hommes n'ont pas répondu.

Le ministre de la guerre estime que les moyens de publicité employés n'ayant pas été suffisants, les hommes sont excusables dans une certaine mesure.

Il a donc suspendu, pour cette année, les effets de l'article 1^{er} du décret du 16 mars

Quand on fut arrivé, les gendarmes enlevèrent à Edgar les poucettes. Leur corvée était finie... Ils saluèrent gravement et s'en allèrent.

Le greffier tourna un instant encore dans les cellules, essaya de causer avec Edgar, puis, voyant que celui-ci ne lui répondait pas, prit le parti de s'éloigner aussi.

Notre ami vit enfin la porte se fermer sur lui, entendit le grincement de la clef dans la serrure, ce bruit sinistre qui lui donnait la chair de poule d'ordinaire et qui, ce soir-là, lui faisait tant de plaisir, qu'il avait attendu avec tant d'impatience ; puis, quand il se sentit enfin seul, qu'il eut entendu résonner dans le couloir le pas du greffier qui s'éloignait, au lieu de songer à manger le dîner qu'on lui avait servi, il prit enfin le précieux papier qu'il avait soustrait aux regards de ses gardiens et le déplia.

Aux premières lignes qu'il lut, Edgar faillit pousser un cri de joie.

La lettre était d'Ariane, une lettre pleine de cœur, toute parfumée d'amour.

Nous allons la transcrire ici, car elle montrera aux lecteurs combien la Perle des Allées de Tourny méritait d'être aimée, — en même temps qu'elle leur donnera quelques rense-

gnements intéressants sur ce qu'avait fait la jeune fille pour tâcher de sauver celui auquel elle n'avait pas une minute cessé de penser.

Voici la lettre :

« Mon cher Edgar,

» Je ne sais si cette lettre sera plus heureuse que les dix que je vous ai déjà écrites et qui n'ont pas pu vous parvenir.

» Je tente la fortune une fois encore, car j'ai absolument besoin de causer avec vous.

» Vous ne m'avez jamais fait l'injure, je suppose, de penser que je croirais, ne fût-ce qu'un seul instant, à votre culpabilité.

» Je connais votre cœur, comme vous connaissez le mien... et si je n'avais mille autres raisons de ne pas douter de votre innocence, il me suffirait de penser que vous m'aimez assez pour ne pas vous exposer sottement à être séparé de moi. »

Edgar leva la lettre, la porta à ses lèvres et l'embrassa éperdument.

— Chère ! chère Ariane ! murmura-t-il.

Et ses yeux humides l'empêchaient de lire.

Il poursuivit néanmoins, car il savait que le temps lui était mesuré :

« Ne nous appesantissons donc pas là-des-

sus, continuait Ariane... Vous êtes innocent, je le crois. J'en suis sûre. Vous m'aimez... j'en suis convaincue également. Et je vous aime... vous devez le croire... »

— Oh ! oui, je le crois, et je bénis le jour...

Mais Edgar s'interrompit brusquement.

— Lisons ! lisons ! dit-il... Je n'aurais jamais le temps.

Il reprit la lettre.

« Parlons donc, poursuivait la missive, de choses pratiques. J'ai vu votre grand-père, vous le savez peut-être... Il m'a confirmé des soupçons qui m'étaient déjà venus, et qui me font craindre que ce soit moi, que ce soit l'amour que vous avez conçu pour moi, qui ait été la cause de tout votre malheur, la cause de la persécution inouïe que vous subissez... »

» Je n'ai pas besoin de m'expliquer plus clairement... Vous savez ce que je veux dire... »

— Edgar tressaillit.

— Elle aussi, pensa-t-il, a eu la même pensée que moi. C'est donc bien vrai ? je ne me suis donc pas trompé ?

Il reprit :

« J'ai tout fait pour éclaircir mes doutes, et je sais que votre grand-père, de son côté, n'a rien négligé... Nous avons échoué tous les

deux. Oh ! le crime a été bien combiné ! Il ne faut pas vous faire d'illusions. Il n'a laissé aucune trace. Et nous n'avons trouvé rien de louche avant ou après le crime dans la conduite de celui que notre instinct seul nous a désigné. Il y a même des moments où je m'accuse comme d'une mauvaise action des terribles pensées qui me sont venues et que je ne puis chasser, malgré la volonté que j'en aurais. »

Edgar s'interrompit encore.

— C'est exactement comme moi, murmura-t-il.

Et il resta pendant quelques secondes plongé dans une cruelle rêverie.

— Elle aussi, pensait-il, elle lutte, elle doute. Si nous nous trompions, si ?...

Mais il se secoua brusquement.

— Je n'ai pas commis ce crime. Je ne suis pas coupable... Personne ne le sait mieux que moi... Est-ce que j'en serais venu à douter moi-même, devant les preuves qui m'accablent, de ma propre innocence ?... Si je pouvais lui parler, lui dire à elle tous les détails qui m'ont fait porter mes idées sur cet homme, qui m'ont fait l'accuser, elle serait convaincue comme moi... Elle n'aurait pas d'hésitation, pas de re-

1878, aux termes duquel les hommes des réserves sont passibles d'une punition disciplinaire lorsqu'ils ne répondent pas aux appels.

Les officiers de l'armée territoriale

Les officiers de l'armée territoriale, affectés sur leur demande à l'infanterie de l'armée active, pourront être présentés cette année pour l'avancement dans les conditions suivantes :

Les candidats devront réunir les conditions d'ancienneté imposées aux officiers de la réserve de l'armée active, subir les épreuves d'aptitudes exigées de ces officiers et être présentés à l'examen des commissions régionales de classement.

Ceux qui seront présentés sans réunir les conditions exigées des officiers de réserve seront inscrits sur une liste spéciale, ne pourront être promus qu'au titre de l'armée territoriale à laquelle ils seront réaffectés en cas de promotion au grade supérieur.

Distribution de primes au plus belles juments poulinières et poulliches

Suivant l'arrêté préfectoral, la distribution des primes aux propriétaires et cultivateurs qui présenteront les plus belles juments poulinières et poulliches aura lieu, en 1893 :

A Doué, le jeudi 5 octobre, à une heure, pour les propriétaires et cultivateurs de la partie de l'arrondissement de Saumur située au sud de la Loire, moins les communes de la Salle-de-Vihiers et Coron ;

A Longué, le vendredi 6 octobre, à midi, pour les propriétaires et éleveurs des cantons de Longué, Beaufort et de la partie de l'arrondissement de Saumur située au nord de la Loire ;

A Chemillé, le lundi 9 octobre, à une heure, pour les propriétaires et cultivateurs du canton de Chemillé, de plusieurs communes de l'arrondissement d'Angers et des communes de la Salle-de-Vihiers et de Coron, de l'arrondissement de Saumur.

Les allumettes-bougies

Il est question d'un nouveau type d'allumettes-bougies qui ne se vendraient pas plus cher que les allumettes en bois, c'est-à-dire dont le prix se rapprocherait sensiblement de celui des allumettes-bougies anglaises, ce qui mettrait un terme à une contrebande extrêmement active dont le Trésor est actuellement victime.

Le général O'Neill

Le général O'Neill, commandant du 12^e corps d'armée, à Limoges, qui passe actuellement au commandement du 46^e, à Montpellier, en remplacement du général de Boisenemetz, était lieutenant-colonel du 135^e de ligne, en 1870.

C'est en cette qualité qu'il a pris part, très brillamment, aux principales affaires de la défense de Paris.

Un jeune incendiaire

Le 22 août, le feu consumait un tas de paille dans une ferme de Daon (Mayenne), et au moment où le fermier voyait s'élever les premières flammes, un enfant d'une quinzaine d'années se sauvait à toutes jambes.

Deux heures plus tard, un second incendie éclatait à un kilomètre de là et dévorait 45,000 kilos de fourrages.

La fermière se rappela avoir chassé de chez elle, dans la journée, un jeune meudiant qu'elle avait trouvé à sa porte, en rentrant du lavoir. Elle porta tout de suite ses soupçons sur lui. Son signalement étant connu de presque tous les habitants du pays, l'incendiaire ne pouvait échapper. En effet, peu de temps après il était arrêté par le meunier Ricou, du moulin de Formusson, et l'écluseur Chevrier.

Remis entre les mains de la gendarmerie, il déclara se nommer Eugène Micault, quatorze ans, né à Angers, le 19 avril 1879, marchand de paniers ambulant, voyageant avec ses parents, dont la voiture stationnait au Mesnil.

Après avoir nié tout d'abord être l'auteur des incendies de la journée, il finit par faire des aveux complets. Il avait agi par vengeance, sous prétexte qu'on lui avait refusé l'aumône.

Dans sa poche se trouvait encore quelques-unes des allumettes qu'il avait dérobées dans un cabaret du Mesnil.

Le précoce vaurien a été écroué, jeudi, à la prison de Châteaugontier.

Les incendies de bois

On écrit d'Azay-le-Rideau :

« Depuis plusieurs mois, le canton d'Azay-le-Rideau est le théâtre d'incendies allumés incontestablement par des gens mal intentionnés.

« Vendredi dernier encore, trois incendies étaient signalés au même moment, un dans les bois de Villandry, un autre dans les bois de Vallères, et le troisième dans la forêt de Chinon.

« Une personne prétend avoir entendu l'explosion d'une cartouche, et une heure après, le lieu de l'explosion était le centre d'un incendie.

« Une autre personne a trouvé une lampe qui a pu servir à allumer un incendie.

« Dans le canton d'Azay, plusieurs personnes ont reçu des lettres de menaces, les prévenant qu'elles pouvaient s'attendre à voir leurs propriétés incendiées.

« L'émotion est grande et la population est très inquiète. »

Le choléra à Nantes

Un interne de l'Hôtel-Dieu, M. Léon Chupin, âgé de 25 ans, est mort du choléra qu'il avait contracté en soignant les malades.

On a signalé, dans la journée du 29 août, cinq cas de choléra et quatre décès.

Le prochain hiver

Serait-ce le moment de s'occuper du froid ? Nous sortons de chaleurs telles que l'idée du froid n'est pas sans nous sourire un peu. Si l'on en croit les traditions des paysans russes, l'hiver prochain se montrerait rigoureux. Selon la croyance populaire des Slaves, quand les ours se montrent en masse pendant l'été, c'est que l'hiver suivant sera dur. Or, on a constaté l'apparition, aux alentours de Saint-Petersbourg, d'un nombre considérable d'ours. On en aurait vu dans le voisinage des stations de Siverskaïa et de Belaïa (chemin de fer de Varsovie), ainsi que dans le voisinage de la frontière de la province de Novgorod.

État-civil de la ville de Saumur

MARIAGES

Le 30 août. — Jean-Jacques Lafreté, forgeron, a épousé Joséphine Ribot, sans profession, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 31 août. — Berthe Quesnel, couturière, 20 ans, célibataire, Asile de la Miséricorde, rue Basse-Saint-Pierre, 40 ; — Michel Nouchet, cultivateur, 67 ans, époux de Eléonore Caffu, à l'Hospice.

Compagnie d'Orléans

UNE JOURNÉE AU BORD DE LA MER

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours samedi 2 septembre, à 8 h. 47 du soir.

Ce train prendra des voyageurs au départ de Tours et à toutes les stations intermédiaires comprises entre Tours et Ancenis inclusivement.

Il desservira les stations de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic et Guérande.

Prix des places, aller et retour :

De Tours à Angers exclu : 2^e classe, 8 fr. ; 3^e classe, 5 fr. 50.

D'Angers inclus à Ancenis inclus : 2^e classe, 5 fr. 50 ; 3^e classe, 3 fr. 50.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu dimanche 3 septembre, à 8 h. 30 du soir, pour arriver à Tours lundi, à 4 h. 59 du matin.

La distribution des billets a commencé aujourd'hui mardi 29 août.

La Compagnie ne disposant que d'un nombre de billets limité, la délivrance pourra cesser vendredi soir 1^{er} septembre.

CONSEILS ET RECETTES

MOYEN POUR PRODUIRE SUR LES MEUBLES ET LE MARBRE L'EFFET DU VERNIS

On fait fondre sur un petit feu, en remuant toujours, 40 grammes de cire blanche râpée, 5 grammes de potasse et 150 grammes d'eau ; on obtient ainsi une espèce d'eau de savon qu'on conserve dans un flacon. Quand on veut s'en servir on en met avec un pinceau doux sur les meubles ou les marbres, et on attend que l'eau évaporée laisse une mince couche de cire ; alors on frotte vivement avec un morceau de drap et on a un joli vernis.

Dernières Nouvelles

A NANCY

Trois délégués ont été reçus par le premier adjoint au maire qui leur a déclaré que la règle, limitant à dix pour cent les places à donner aux ouvriers étrangers pour les travaux municipaux, n'existe que pour Paris.

Si les ouvriers de Nancy veulent le même règlement, il devront adresser une pétition régulière au conseil municipal.

On croit que les maçons vont former un syndicat.

La tranquillité n'est pas troublée.

TROUBLES AUX ÉTATS-UNIS

Chicago, 30 août. — Ce matin, une grande foule d'hommes et de femmes sans travail a tenu un meeting au pied du monument de Christophe Colomb. On envoya en toute hâte 300 policemen de renfort dans le parc et on en fit venir un millier pour se tenir prêts à toute éventualité. La foule paraissait prête à faire une émeute.

L'inspecteur, avec 30 hommes, suivit et atteignit cette foule, comprenant 500 Italiens, à la hauteur d'un magasin de comestibles italiens, où se trouvaient déposés 50 fusils et des drapeaux.

Les perturbateurs réclamèrent ces fusils et envahirent le magasin. Le propriétaire, M. Rizzari, refusa de les livrer. Il repoussa les envahisseurs en leur distribuant de l'argent, avec lequel ils achetèrent des drapeaux italiens et américains.

Puis ils retournèrent au monument autour duquel la surexcitation croissait dans la foule, qui se mit à lancer contre la police des barres d'attelage de wagons appartenant au chemin de fer de l'Illinois. La police fit une charge à l'improviste.

Vendredi 1^{er} et Samedi 2 septembre, vente publique, au détail et à l'amiable, de toutes les Marchandises restant de la Liquidation formée par UNIVERSEL MAGASIN, rue de la Comédie, 21.

Ces deux derniers jours accordés pour répondre à une grande quantité de demandes qui sont parvenues à la Direction.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Le Gérant : G. JOUAUST.

« Mais la voir, lui parler, est-ce possible ? La reverrai-je jamais maintenant ? »

Le jeune homme se laissa tomber la tête dans ses mains.

Seul heures sonnèrent.

On allait éteindre la lumière.

Il se hâta de reprendre sa lecture.

« Oh ! si vous saviez ce que j'ai souffert depuis que je suis séparée de vous ! Je n'ai pas seulement, en effet, la douleur surhumaine de vous perdre, vous à qui j'avais donné mon cœur, douleur que je n'essaierai pas de vous peindre, car vous devez la ressentir comme moi. Il m'a fallu de plus subir chaque jour, à chaque heure du jour, les supplications de mon père qui veut absolument hâter mon mariage avec cet homme, pour achever de me détacher de vous. Me détacher de vous ! Il l'espère encore ! Puis il m'a fallu souffrir, tous les jours, régulièrement, la présence de cet homme, ses compliments, ses mots aimables, ses promesses, ayant dans le cœur les pensées que vous savez. Il m'a fallu lui sourire, accepter ses bouquets, quand j'aurais voulu le démasquer, le traiter de lâche et de misérable, le prendre au collet, le trainer à votre place, sur les genoux, tout tremblant et tout pâle. Quelles tor-

tures ! En avez-vous eu de plus terribles à supporter ? »

Edgar pleurait.

— Comme elle m'aime ! murmura-t-il.

Et de nouveau il embrassa éperdument, comme un fou, le bienheureux papier.

« Aujourd'hui, poursuivait Ariane, et c'est pour cela surtout que je vous écris, mon mariage est à peu près résolu. La date en est fixée. »

Edgar s'arrêta, livide.

Son mariage !

Il n'avait jamais osé penser à cela !

Il continua.

« La date en était fixée... La lutte avec mon père était devenue trop vive. J'ai dû céder ou plutôt faire semblant de céder... Si vous en appreniez la nouvelle, ne vous inquiétez donc pas... Mon cœur ne vous a pas abandonné... Jamais je ne serai à un autre qu'à vous... Jamais surtout je ne serai à cet homme, à moins pourtant que ce ne soit un moyen de vous sauver. »

Edgar n'en put lire plus long.

Des pas s'entendaient dans le couloir, près de sa porte.

Il n'eut que le temps de cacher le billet dans

sa poitrine, mais il resta perplexe, pris d'une angoisse.

« A moins que ce ne soit, répéta-t-il, un moyen de vous sauver. »

Que voulait-elle dire ?

Est-ce qu'elle se résoudrait à épouser cet homme, à devenir sa femme, à porter son nom ?

Mais il aimait mieux n'être pas sauvé à ce prix-là... Il aimait mieux passer le reste de ses jours dans son cachot, être condamné, exécuté, plutôt que de la voir...

Non, non, pas cela !

La clef tourna dans la serrure... La porte s'ouvrit.

C'était le greffier qui entra.

L'arrivant jeta un coup d'œil sur le dîner du prisonnier.

— Mais, s'écria-t-il, vous n'avez pas mangé... Vous savez que c'est éteint partout ?

— Je n'avais pas faim, dit Edgar.

— Sapristi ! Il faut se soutenir. Vous avez encore un rude assaut à supporter demain. Mais je viens tout donner de courage. J'ai pris mes renseignements. Ça va bien, votre affaire !

Notre ami secoua la tête.

— Parole d'honneur ! reprit le fonctionnaire... on est très bien disposé pour vous. Vous en serez quitte pour quelques années de détention. Et si vous vous conduisez bien, vous pourrez obtenir une diminution de peine.

— Que m'importe, murmura le fiancé d'Ariane, surtout maintenant ?

— Comment, que vous importe ?... fit le greffier stupéfait. Il vaut toujours mieux en être quitte pour quelques années de prison que pour dix ou vingt ans de travaux forcés.

— Pour moi, c'est tout comme, dit Edgar. N'aurai-je pas tout perdu quand même ?

L'homme le regarda avec une sorte d'ahurissement. Il ne comprenait pas.

— Voilà, se disait-il, un singulier prisonnier !

(A suivre.)

Le président, avec indignation :

— Malheureux ! non seulement vous dérobez à votre patron le fruit de longues années d'un travail pénible, mais encore vous allez jeter cet argent en folles dépenses !

Le caissier, avec componction :

— C'est vrai, mais je ne me sentais pas la force de garder cet argent, il pesait trop lourdement sur ma conscience.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales de Chamblet-Nérès (Nérès), Evaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

Réduction de 50 0/0 pour chaque membre de la famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu

à la perception d'un supplément de 40 0/0 du prix total du billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les billets non périmés.

Avis. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Les demandes de billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
MAI-OCTOBRE 1893

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne: Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn. — TARIF SPÉCIAL G. V. N° 106 (ORLÉANS).

Des billets d'aller et retour de famille de 1^{re} et de 2^e classe sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi:

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Banuy-sur-Mer, Biarritz, Boulon-Perthus (le), Cambo-ville, Capvern, Cérêt (Amélie-les-Bains, La Presle, etc.), Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye,

Lamalou-les-Bains, Laruns (Les Eaux-Bonnes, Les Eaux-Chaudes), Oloron-Sainte-Marie, Pau, Pierrefite-Nestlas (Cauterets), Prades (Le Vermet et Molitg), Saint-Girons, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour (Chaudes-Aigues), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres:

Pour une famille de 2 personnes, 20 0/0; de 3 personnes, 25 0/0; de 4 personnes, 30 0/0; de 5 personnes, 35 0/0; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

Avis. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions en Touraine, aux châteaux des bords de la Loire, et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{re} itinéraire: 1^{re} classe, 86 fr.; 2^e classe, 63 fr. — Durée: 30 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Che-nonceaux, et retour à Tours; Loches, et retour à Tours; Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

2^e itinéraire: 1^{re} classe, 54 fr.; 2^e classe, 41 fr. — Durée: 15 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Che-nonceaux, et retour à Tours; Loches, et retour à Tours; Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans des billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2, pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

A. COURTET, entrepositaire, rue Dailly, à Saumur

SUCRE POUR VENDANGES

Par 1,000 kilos — 70 francs les 100 kilos.

Tribunal de commerce de Saumur

Faillite Delage

Par ordre de M. le Juge-Commissaire de la faillite du sieur Delage, marchand de confection, à Saumur, rue d'Orléans, MM. les créanciers sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce rectifié, ils doivent, dans le délai de quinze jours à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, à M. L. Proust, demeurant à Saumur, syndic définitif, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le mardi 5 septembre 1893, à dix heures du matin, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Terrien, juge-commissaire, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier, COLLIN.

A VENDRE TRÈS BONS COTRETS

56 francs le 100 pris à Poëé; 68 francs le 100 pris en ville. S'adresser au bureau du journal.

A V I S

Le SAMEDI 2 SEPTEMBRE prochain, à une heure du soir, à Saumur, place du Champ-de-Foire, il sera procédé, par le ministère de M^r FERRIÈRE, commissaire-priseur, à la vente, aux enchères publiques, de DEUX CHEVAUX RÉFORMES, provenant de la Gendarmerie. Au comptant, 10 0/0 en sus.

JEUNE HOMME, 23 ans, libéré, service militaire, mécanicien, cherche place. Ecrire C. D., poste restante, LA FLECHE.

LA CHASSE est réservée sur les domaines de Mortefond et de Villevert, commune de Distré.

A LOUER OU A VENDRE MAISON

Et Vaste JARDIN

La maison avec grandes servitudes pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, à M. BIZERAY, au Jagueneau.

Rue Brault, 30, Saumur

M^{lle} E. PANNIER

Broderie artistique et sur tissus

Pour travaux neufs et réparations
Se rend à domicile

GR^{de} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES

Confiserie supérieure

Grand choix de Boîtes Baptêmes et Marraines, modèles les plus nouveaux. — PRIX TRÈS MODÉRÉS.

En prévenant trois jours avant, Boîtes avec Initiales ou Nom et Date du baptême (2 fr. pour la composition quelque soit le nombre).

Demander le prix conrant pour confiserie, boîtes vides et garnies, qui est adressé franco, ainsi que le catalogue des modèles, sujets et initiales à choisir.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

de WICKHAM, Chirurgien-Herniaire

Membre du Jury de l'Exposition Universelle Internationale de 1889,

Rue de la Banque, 16, à Paris

SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt: chez M^{me} Veuve LARDEUX, coutelier bandagiste

Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ÉTIQUETTES PARCHEMIN P^r ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES P^r FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissioner à l'extérieur.

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 AOUT

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		NORD		OBLIGATIONS DU CREDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	99 30	Banque de France	4100	Nord	1876	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	389 50	Compagnie parisienne du Gaz	525
3 0/0 amortissable	99	Banque d'Escompte	87 50	Orléans	1616	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	482	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	365
4 1/2 1883	103 95	Comptoir national d'Escompte	482	Ouest	1116 50	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	476	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	27 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	960	Compagnie parisienne du Gaz	1395	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	478	— 6 0/0 2 ^e série	27
Oblig. 1855-60 3 0/0	571 75	Crédit Industriel et Commercial	570	Transatlantique	478	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	414	— obligations à lots	99
— 1865 4 0/0	542	Crédit Lyonnais	775	Canal de Panama	16	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	472	Suez 5 0/0 remboursable à 500	144
— 1869 3 0/0	428	Crédit Mobilier	85	Suez	2675	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1874 3 0/0	417 25	Dépôts et Comptes courants	—	Autrichien 4 0/0 or	97 20	Est 3 0/0 anc. r. à 500	455	— 3 ^e	—
— 1875 4 0/0	517 50	Société Générale	467 50	Dettes d'Egypte 6 0/0	101 80	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	458 25	Emprunt russe 1862 5 0/0	101
— 1876 4 0/0	548 50	Est	960 50	Extérieur 4 0/0	62 10	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	461	— 1889 4 0/0	100 40
— 1886 3 0/0	424	Paris-Lyon-Méditerranée	1530	Hongrie 4 0/0 or	94 40	Nord 3 0/0 r. à 500	471	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} et 2 ^e série	—
		Midi	1340	Italie 5 0/0	39 15	Orléans 3 0/0 r. à 500	461	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
				Portugais 3 1/2 1884	—	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	461	Crédit foncier égypt. 4 0/0 r. à 500	—